



PRÉFÈTE DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 18 juin 2021

Levée progressive des restrictions

Le Premier ministre Jean Castex a pris la parole, le 16 juin 2021, à l'issue du conseil des ministres et du conseil de Défense. À cette occasion, il a annoncé que **l'amélioration sanitaire a été plus rapide qu'espérée** avec **une circulation virale basse située en dessous des 5 000 cas par jour**, ce qui permet un traçage fin et exhaustifs des cas positifs sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi, **le département des Alpes-de-Haute-Provence présente une dynamique rassurante**. Le taux d'incidence est à ce jour de 17 et le taux de positivité de 0,7.

Ce qui change :

- Le couvre-feu est levé à compter du dimanche 20 juin prochain.
- L'obligation de port du masque en extérieur est levée dès ce jeudi 17 juin. L'arrêté préfectoral portant obligation du port du masque sur certaines communes ou parties de communes (Castellane, Digne-les-Bains, Forcalquier, Jausiers, Manosque, Peyruis, Sisteron, Enchastrayes, Ubaye-Serre-Ponçon, Cruis) est abrogé.
- Un nouvel arrêté préfectoral maintient l'obligation du port du masque sur les marchés jusqu'au 30 juillet.
- En application du décret du 1^{er} juin, le port du masque restera également obligatoire à **l'extérieur** partout où les distances interpersonnelles ne peuvent pas être respectées (réunions, rassemblements, files d'attentes, brocantes et vide-greniers, manifestations revendicatives, etc.), ainsi qu'en **intérieur** (commerces, lieux de culte, entreprises, administrations, transport en commun...).
- Pour les **scrutins des 20 et 27 juin**, il en découle que le port du masque reste obligatoire à la fois dans les files d'attente et dans les bureaux de vote.
- Enfin, le nouveau **protocole pour la fête de la musique**, ci-joint, tient compte de ces modifications (plus de couvre-feu et orchestres autorisés à l'intérieur des bars et restaurants ainsi que sur les terrasses) et confirme le maintien des autres mesures restrictives prévues jusqu'au 30 juin, notamment les jauges applicables dans les différents établissements ou rassemblements.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex